



Compte-rendu du Conseil Municipal d'installation

Du samedi 21 mars 2026

Etaient présents : Mr Yohann ALRIVIE, Mr André ARNAL, Mr Yoann BITAUD, Mme Mireille CHASTILLON, Mme Nathalie CLUSE, Mme Anne DELHOSTAL, Mme Françoise FOUSSAT, Mme Cécile GANE, Mme Laure GLADINE-ROUCHY, Mr Michel LACROIX, Mme Valérie LAROUSSE, Mr Benjamin LESCURE, Mr Bruno LESMARIE, Mme Aurélie MAISONOBE, Mr Francis MARRE, Mr Jean-François PARRO, Mr Jean-François RODIER.

Absents : Mme Catherine AMBLARD a donné pouvoir à Mme Laure GLADINE-ROUCHY,

Mr Benoît GIBERT a donné pouvoir à Mme Nathalie CLUSE.

Secrétaire de séance : Mme Anne DELHOSTAL

La séance a été ouverte à 11h07 sous la présidence de Mr Jean-François RODIER, Maire.

1) Election du Maire

Présidence de l'assemblée

Mr André ARNAL, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L2122-8 du CGCT).

En préambule, il tient à remercier chaleureusement l'ensemble des membres ainsi que les agents communaux pour leur engagement et leur travail tout au long de la campagne électorale.

Mr André ARNAL se porte candidat au poste de maire et invite toute autre personne souhaitant se présenter à se faire connaître.

Aucune autre candidature n'est exprimée. Mr André ARNAL a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Constitution du bureau

Mr André ARNAL a désigné deux assesseurs : Mr Yohann ALRIVIE et Mme Aurélie MAISONOBE.

Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal s'est approché de la table de vote. Il a été indiqué qu'un isolement était à disposition dans la salle.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 18

Nombre de suffrages blancs : 4

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nom-prénom du candidat : Mr André ARNAL, nombre de suffrages obtenus : 14

Mr André ARNAL a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2) Fixation du nombre de postes d'adjoints

Le maire a indiqué que la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints.

Aujourd'hui, Mr le Maire souhaite prendre une délibération pour quatre adjoints et les nomme : Mme Nathalie CLUSE, Mr Jean-François PARRO, Mme Anne DELHOSTAL et Mr Francis MARRE.

Mr Le Maire invite toute autre personne souhaitant se présenter à se faire connaître. Aucune candidature n'est exprimée.

3) Election des adjoints

Déroulement du scrutin

Chaque Conseiller Municipal s'est approché de la table de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrages blancs : 4

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages obtenus pour CLUSE/PARRO/DELHOSTAL/MARRE : 15 voix

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés dans l'ordre suivant :

- Mme Nathalie CLUSE
- Mr Jean-François PARRO
- Mme Anne DELHOSTAL
- Mr Francis MARRE

4) Lecture de la charte de l'Elu Local

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévu à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales. Mr le Maire donne lecture de la charte de l'élu local. Une copie a été remise à chaque conseiller.

Les articles du CGCT à distribuer : L 2123-1 à L 2123-35 et R 2123-1 à D 2123-28 du code général des collectivités territoriales seront distribués en complément par mail à chaque conseillers.

5) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2025

Mr Jean-François RODIER demande que soit enlevé à la page 4/5 le « plus de » à la phrase « plus de 10 logements ». Il demande que soit remplacé sur la même page « Monsieur ANDRE » par « Monsieur ARNAL ». Il a été pris note de ses remarques.

Divers

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 27 mars 2026 à 20h00, salle du conseil municipal. Les différentes commissions, le montant des indemnités des élus ainsi que le vote des conseillers délégués seront à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 11h40, en invitant tout le monde à partager le pot de l'amitié.

La secrétaire de séance,

A.DELHOSTAL



Le Maire,



A.ARNAL



